

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés : Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
 Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
 Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Finances – Salon des Maires 2026 – mandat spécial – (09/2026-3)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame PEHU, Conseillère déléguée en charge des Finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de M. Le Maire et des membres du Conseil Municipal dans le cadre d'un mandat spécial leur permettant d'assister au Salon des Maires du 24 au 26 novembre 2026.

Il appartient donc au Conseil Municipal de donner mandat aux élus participants pour cette mission exceptionnelle et d'accorder la prise en charge intégrale par la Mairie des frais de déplacement au départ de Longué-Jumelles, de restauration et d'hébergement pour la période du 24 au 26 novembre 2026, jusqu'au retour à Longué-Jumelles, sur présentation des justificatifs.

Les factures seront réglées directement par la Mairie de Longué-Jumelles pour les dépenses donnant lieu à l'émission d'une facture avec paiement par mandat administratif ou bien remboursées aux participants pour les dépenses donnant lieu à un paiement individuel.

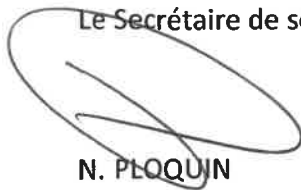
Après consultation des 29 élus de l'assemblée, Liste des élus ayant souhaité y participer :

- Messieurs MORTIER, DUPUIS, LEGENDRE, NIORE, LABUSSIÈRE, RICOU, PEGE
- Mesdames PEHU, DELAUNAY, MABILEAU, RICHARD, DAVID, LE COQ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mandater les élus listés à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France du 24 au 26 novembre 2026 ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN



Le Maire,
F. MORTIER